



Magny les Hameaux, le 13 Décembre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'An deux mille seize, le Lundi 12 Décembre 2016, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Novembre 2016.
- **A DECIDE** de reverser à la MJC la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) d'un montant de 3 293,36 euros au titre des activités pour les 6/16 ans menées en 2015.
- **A DECIDE** de voter des avances sur subventions 2017, correspondant à trois douzième des subventions votées en 2016, pour les associations et établissements suivants :

| Association ou établissement | Montant voté en 2016 | Avance de 3/12èmes |
|---------------------------------------|----------------------|--------------------|
| CLOS | 78 805 € | 19 701 € |
| MJC | 49 000 € | 12 250 € |
| Association Musicale de la Mérantaise | 21 500 € | 5 375 € |
| Caisse des écoles | 111 000 € | 27 750 € |
| CCAS | 150 000 € | 37 500 € |
| TOTAL | 410 305 € | 102 576 € |

- **A AUTORISE M.** le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs à la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » par la Commune de Magny-les-Hameaux au bénéfice de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter de l'année 2016.
- **A AUTORISE M.** le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2016 (hors restes à réaliser 2015), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Et **A OUVERT** 25% des crédits du budget de l'exercice 2016 (hors restes à réaliser 2015) des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

| | Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » | Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » | Chapitre 23 « Immobilisations en cours » |
|--|---|---|--|
| Budget primitif 2016 (hors restes à réaliser 2015) | 199 800,00 € | 340 844,00 € | 3 614 665,61 € |
| Décision modificative n°1 – exercice 2016 | +90 000,00 € | 0,00 € | -222 950,00 € |
| Crédits ouverts en 2016 (hors restes à réaliser 2015) | 289 800,00 € | 340 844,00 € | 3 391 715,61 € |
| 25% des crédits ouverts en 2016 (hors restes à réaliser 2015) | 72 450,00 € | 85 211,00 € | 847 928,90 € |

- **A AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique de vente de la parcelle AM n°318 au bénéfice de la SA d'HLM VILOGIA au prix de 2.852.960€ sous réserve de la renonciation de l'acquéreur à l'ensemble des conditions suspensives stipulées à son profit dans la promesse de vente signée le 13 octobre 2015 ; **A APPROUVE** l'insertion dans l'acte de vente d'une condition résolutoire de purge des délais de recours à l'encontre de la présente délibération ; **A APPROUVE** l'insertion dans l'acte de vente d'une condition de paiement du prix de la parcelle AM n°318 par la SA d'HLM VILOGIA à échéance du délai de recours à l'encontre de la présente délibération ; **A APPROUVE** plus généralement les points développés par l'acquéreur dans son courrier du 16 novembre 2016 ; **A RAPPELLE** que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.
- **A ADOPTE** la motion de soutien aux associations du Pôle ABIOSOL pour défendre l'agriculture biologique, paysanne et citoyenne.



Le Maire

Yveline Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.